Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 44
Excusés : 14
Absents : 22

REUNION DU 4 JUILLET 2022

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte (conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX**, le **LUNDI QUATRE JUILLET** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroen, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS **Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEKKI Chérifa, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme PERRON Christine, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSSOUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.**

EXCUSES **M. ASENSI François, Mme BENAMMOUR Mériem, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. GEFFROY Philippe, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEYER Karine, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, Mme PINHEIRO Amélie, M. SIBY Oussouf,**

AYANT DONNE POUVOIR A Mme DE CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, Mme LAGNEAU Muriel, M. RAMADIER Alain, Mme JAOUANI Amel, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. VAZ Micaël, M. CAHENZLI Denis, M. ATTIORI Olivier, M. HAN Bo, M. CANNAROZZO Frank, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. RAMADIER Alain, Mme YOUSSOUF Mélissa,

ABSENTS **M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme COLLET Marie-Claude, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. DESRUMAUX Denis, M. GESELL Quentin, M. FERREIRA Lino, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, M. LASTAPIS Michel, Mme MABCHOUR Najet, M. MARAN Max, Mme MENDES Odette, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles.**

SECRETAIRE DE SEANCE **M. Laurent CHANTRELLE**

DELIBERATION N°79 – VIE INSTITUTIONNELLE – MOBILITES - APPROBATION DU PLAN LOCAL DE MOBILITE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de madame Sabrina MISSOUR,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5219-5 et L 5211-1 et suivants,
Vu le code des transports et notamment son article L1214-30 à 1214-34,
Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial (EPT) dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,
Vu la délibération de l'EPT Paris Terres d'Envol n°2017-16, en date du 20 mars 2017, par laquelle le conseil territorial a approuvé ledit jour, le périmètre du Plan local de déplacements de Paris Terres d'Envol comprenant les 8 communes du territoire,
Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France n°MRAe PLD 93-001-2019 en date du 23 juillet 2019,
Vu la délibération n°78, de l'EPT Paris Terres d'Envol, en date du 28 juin 2021, par laquelle le conseil territoriale a approuvé l'arrêt du projet de Plan Local de Mobilité de Paris Terres d'Envol,
Vu l'avis favorable du rapport remis par la commission d'enquête publique en date du 8 avril 2022,

Considérant la volonté de Paris Terres d'Envol d'engager une démarche d'élaboration de son Plan Local de Mobilité (PLM) à l'échelle des huit communes membres afin de répondre aux multiples enjeux du territoire en matière de mobilité,
Considérant les différentes étapes qui ont jalonné l'élaboration d'un projet de PLM,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20220704-79-04-07-2022-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Considérant les sollicitations et contributions des acteurs locaux, dont principalement les villes de Paris Terres d'Envol, aux diverses étapes de l'élaboration du plan, et ce, aux différentes phases de définition des premières pistes d'actions et d'approfondissement du projet et de sa programmation,
Considérant le projet de plan local de mobilité arrêté qui est constitué de 6 grandes orientations thématiques du plan d'actions, déclinées en 15 actions opérationnelles et traduites au niveau local,
Considérant que les actions constituant ce projet de PLM sont l'occasion d'une part de répondre à l'ensemble des enjeux de mobilité du territoire, et notamment d'anticiper le développement urbain, d'accompagner la mise en service du Grand Paris Express, d'améliorer l'accessibilité du territoire, de traiter les enjeux de saturation et de nuisance causés par le réseau routier et le trafic de transit, et, d'autre part, d'accompagner la mise en place de la zone à faible émissions,
Considérant l'estimation financière du plan d'actions, dont les financements déjà engagés et les nouvelles pistes de financement identifiées,
Considérant que conformément à l'article R.1214-10 du code des transports, les personnes publics associées ont trois mois pour émettre un avis et l'adresser, passé ce délai, leur avis est réputé favorable,
Considérant que conformément à l'article L.214-32 du code des transports et L.123-1 et R.123-1 et suivants relatifs à la procédure et au déroulement des enquêtes publiques de code de l'environnement, l'enquête publique s'est déroulée du 7 février 2022 au 11 mars 2022,
Considérant que la commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions le 8 avril 2022 émettant un avis favorable sur le projet de PLM de l'EPT Paris Terres d'Envol assorti de 7 recommandations,
Considérant que des modifications ont été apportées au document arrêté le 28 juin 2021 suite aux avis des personnes publiques associées, aux observations du public et aux commentaires de la commission d'enquête,
Considérant que ces modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet de PLM,
Considérant que le PLM tel qu'il est présenté et annexé est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** le Plan Local de Mobilité de Paris Terres d'Envol.
- **S'engage** à mettre en œuvre avec tous les partenaires concernés le programme d'actions du Plan Local de Mobilité de l'EPT Paris Terres d'Envol, les outils de suivi et d'évaluation.
- **Autorise** le Président à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité
(57 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT)

Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20220704-79-04-07-2022-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022